ÉDITORIAL

Douce amertume de la défaite

15.12.2016

SERGE GUMY

Les masques sont tombés, qui ne tenaient de toute manière plus qu'à un fil. Pour le Tribunal fédéral, l'initiative populaire cantonale lancée par l'UDC contre la création du Centre islam et société à l'Université de Fribourg est clairement discriminatoire envers les musulmans. Les juges, à une nette majorité de quatre contre un, en ont donc conclu hier que le Grand Conseil a eu raison de ne pas soumettre ce texte à votation. A une époque où les droits populaires sont sacralisés, le verdict du TF sonne comme un rappel salutaire à l'ordre et à la raison. N'en déplaise à la formation populiste, qui criait au "déni de démocratie", les urnes ne sauraient être utilisées impunément comme explosif pour plastiquer qui un centre d'études, qui un minaret.

Sèchement renvoyée à ses chères études de droit, l'UDC avait pourtant la défaite légère hier. Cette absence d'amertume montre, si besoin était encore, que son conte à dormir debout sur l'islamisation de la Suisse n'avait d'autre but que de lui servir de tapis volant électoral. Les hauteurs atteintes lors des fédérales de 2015 — l'UDC en était sortie premier parti fribourgeois — prouvent la justesse du calcul. Qu'il ait été spontané ou suggéré par les instances nationales, le recours au TF devait quant à lui permettre aux souverainistes de planer jusqu'aux cantonales de cet automne. Mais au nom de l'Entente bourgeoise, l'UDC a dû remiser dans sa lampe son mauvais génie.

Le vin de la défaite tiré hier, le président de la section cantonale Roland Mesot l'a avalé sans une grimace sur les marches de Mon Repos. N'a-t-il pas obtenu que l'Université renonce à former des imams, comme elle le prévoyait initialement ? Satisfaite, l'UDC fribourgeoise en restera donc là. Dommage. Il eût été piquant de la voir saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Et en appeler, en ultime recours, à ces "juges étrangers" qu'elle ne perd aucune occasion de vilipender.